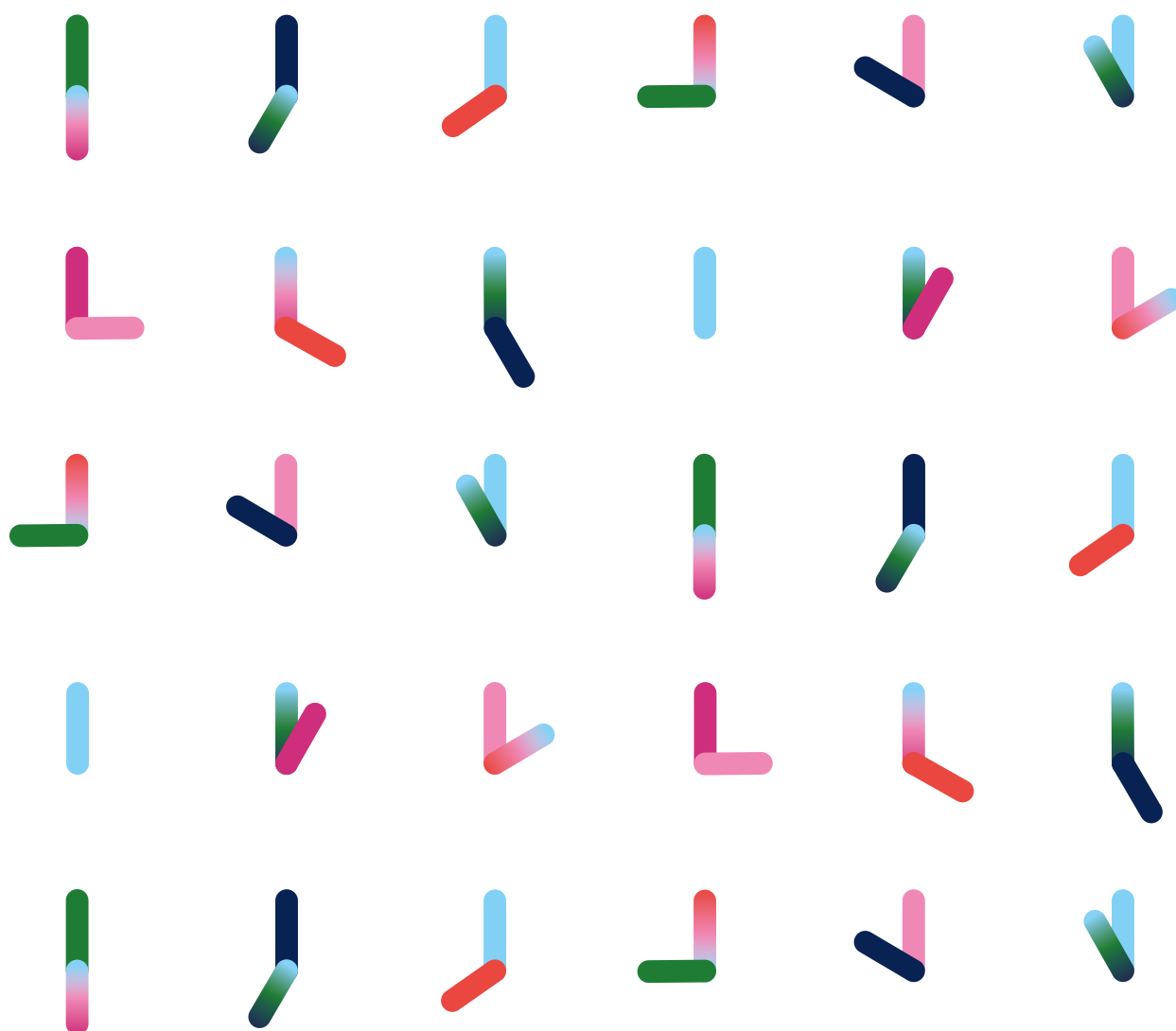


Dossier de presse

de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Juin 2025



La Convention citoyenne du CESE sur les temps de l'enfant, c'est quoi ?

1

**question
posée par
le Premier
ministre**

« Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? »

130

**citoyennes
et citoyens**

Reflétant la diversité de la société française.

Tirés au sort sur la base de leurs numéros de téléphone (fixes et portables).

7

**week-ends
de travail
répartis en
3 phases**

La Convention citoyenne sur les temps de l'enfant se déroulera sur 6 mois, de juin à novembre 2025.

Calendrier

Juin → Juillet	Août → Novembre	Novembre
Phase d'appropriation et de rencontres 20-22 juin 4-6 juillet	Phase de délibération 5-7 septembre 26-28 septembre 17-19 octobre 7-9 novembre	Phase d'harmonisation et restitution des travaux 21-23 novembre

1

organisateur

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), conformément à son rôle de carrefour de la participation citoyenne.

1 Comité de gouvernance

Chargé d'assurer le suivi méthodologique du dispositif et de veiller aux principes de transparence et de neutralité, il est présidé par Kenza Occansey, vice-président du CESE en charge de la participation citoyenne, et composé de membres du CESE, de spécialistes de la participation citoyenne, de citoyens ayant participé à la Convention citoyenne sur la fin de vie, d'experts et acteurs de l'enfance et des territoires.

1 Collège de garantes

Chargé de veiller aux principes fondamentaux de la Convention : sincérité, égalité, transparence et respect de la parole citoyenne.



Thierry Beaudet

Président du CESE

« Une aventure démocratique unique et exigeante »

La Convention citoyenne est une expérience de participation citoyenne et de renouveau démocratique unique. Elle a démontré à deux reprises, sur le climat comme sur la fin de vie, qu'elle est un outil efficace pour aller au bout du débat sur de grands sujets de société de manière apaisée et constructive, et produire des recommandations fortes et éclairées, partant du quotidien des citoyens.

Le sujet des temps de l'enfant, qui touche à l'organisation de la vie familiale, à l'éducation, à l'épanouissement des plus jeunes et à l'équilibre des temps sociaux, mérite une grande exigence démocratique. Il appelle un dialogue profond, nourri par la diversité des vécus et des sensibilités. De nombreuses fois abordées ces dernières années, la difficulté de mettre en œuvre des solutions concrètes appelle aujourd'hui à un changement de méthode.

Nous saluons donc la décision du Président de la République et du Premier ministre d'avoir choisi la voie d'une Convention citoyenne pour nourrir ce débat national, et de le confier une nouvelle fois à l'expertise du CESE.

Que le travail commence !



Kenza Occansey

Président du Comité
de gouvernance,

Vice-président du CESE
et représentant du
groupe des Organisations
étudiantes et mouvements
de jeunesse

« Un débat nécessaire sur un sujet de société »

Cette Convention citoyenne va permettre un débat nécessaire sur un sujet de société qui s'impose à tous : les besoins de l'enfant. C'est un sujet de société fondamental : il interroge notre rapport à l'éducation, à l'engagement, à la réussite, mais aussi à l'égalité des chances. C'est un sujet large, qui ne se limite pas aux temps scolaires, mais s'étend également aux temps extra-scolaires, en vacances ou à la maison. Ce sujet mérite un débat collectif, ouvert, et qui représente la diversité des parcours et des aspirations.

La Convention citoyenne du CESE va permettre à des citoyennes et citoyens tirés au sort de s'exprimer, d'apprendre, de débattre, et de formuler des propositions concrètes pour agir sur notre pays. C'est une manière forte de redonner du sens à la participation démocratique, notamment pour les jeunes générations. Nous allons également interroger et donner la parole à des jeunes sur tout le territoire pour recueillir leurs témoignages, leurs propositions et nourrir les débats de toutes les réalités rencontrées.

Pour la première fois, la Convention citoyenne du CESE va permettre de penser des politiques publiques à partir des besoins de l'enfant. Nous avons confiance dans la méthode et dans les citoyens pour faire bouger les lignes.

La contribution citoyenne au débat sur les temps de l'enfant

? À quoi va servir la Convention Citoyenne ?

Le 3 mai dernier, le Président de la République a confié au Conseil économique, social et environnemental l'organisation d'une Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, conformément à sa mission de carrefour de la participation citoyenne.

Sur saisine du Premier ministre, la Convention citoyenne devra répondre à la question suivante : « *Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?* ».

130 citoyens tirés au sort se réuniront pour 7 sessions de travail de juin à novembre 2025 afin de remettre leurs conclusions au Gouvernement.

Leurs conclusions serviront à éclairer le Gouvernement pour « une mise en œuvre dès 2026 ».

Comme il le fait à chaque convention citoyenne, le CESE rendra un avis sur le sujet. Cette mission a été confiée à la commission de l'Éducation, de la Culture et de la Communication qui a fait le choix de travailler sur la classe d'âge de 3 à 16 ans, période de la scolarité obligatoire. La commission partagera avec la Convention citoyenne les outils utiles afin de préparer son avis. L'organisation des différents temps de la vie des enfants influe directement sur leurs apprentissages, leur développement physique et mental et leur santé. Il est constaté que le rythme imposé aujourd'hui aux enfants n'est pas compatible avec leurs besoins biologiques et cognitifs.



Pourquoi traiter ce sujet des temps de l'enfant ?

1 adolescent sur 4

est en dette de sommeil¹

26 % des adolescents

déclarent être souvent angoissés avant d'aller en classe²

71 % des enfants

dont les parents disposent de bas revenus ne sont pas inscrits dans un club ou association sportive et culturelle contre 38 % des enfants issus de milieux favorisés.³

¹ Le sommeil des jeunes franciliens à l'ère du numérique, Un enjeu de santé publique largement sous-estimé, Observatoire régional de santé – Île-de-France, janvier 2020

² Ipsos – Baromètre du moral des adolescents de Notre avenir à tous - 2025

³ Défenseur des droits – Le droits des enfants aux loisirs, au sport et à la culture - 2023

Les impacts sur les enfants et les adolescents sont très concrets avec un accroissement des troubles anxieux ou encore des déficits de sommeil : 30 % des enfants ont des troubles du sommeil.

Les rythmes actuels, avec de longues journées et des fréquences de vacances inégales, ne respectent pas les besoins biologiques des enfants et creusent des inégalités sociales et économiques des territoires (organisation des vacances, accès à une offre périscolaire, temps de transport...).

Les propositions de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant permettront d'éclairer un sujet de société fondamental qui concerne des millions de Français, à la croisée de nombreuses politiques publiques éducatives, sanitaires, culturelles.

130 citoyens, reflets de la diversité de la société française

La société Harris Interactive, institut d'études et de sondages, a été mandatée pour réaliser le tirage au sort à partir de numéros de téléphone générés de façon aléatoire et procéder à des appels téléphoniques afin d'identifier les citoyennes et citoyens volontaires, pour constituer un panel reflétant la diversité de la société française selon 6 critères : le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, la catégorie socio-professionnelle, la région d'origine, la typologie de territoire (grands pôles urbains, communes rurales...)

À partir de numéros de téléphone générés de façon aléatoire (85 % de portables et 15 % de fixes), des appels téléphoniques ont été passés afin d'identifier les citoyennes et citoyens illustratifs de la diversité de la société française.



Une attention particulière a été portée aux publics les plus précaires et aux ultramarins.

Les dispositifs de tirage au sort traditionnels peuvent rencontrer des difficultés à atteindre les publics en situation de grande précarité, notamment en raison d'un accès limité aux outils numériques et téléphoniques, ou d'un fort sentiment d'illégitimité à s'exprimer.

Pour lever ces freins, un partenariat a été mis en place, avec **l'association ATD Quart Monde**, afin de favoriser leur mobilisation via un processus de recrutement porté

par une organisation dans laquelle ils ont confiance et qui les accompagne au quotidien.

Le CESE indemniser les citoyennes et les citoyens tirés au sort pour participer aux travaux. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront également pris en charge, et une indemnité de garde d'enfants sera mise en place. En cas de perte de revenu professionnel, chaque citoyenne et citoyen recevra une indemnité pour perte de revenus.

Une organisation rigoureuse et indépendante

Comment les citoyens vont travailler ?

Trois phases de travail

Les citoyennes et citoyens de la Convention travailleront en trois étapes :

1. Une première phase d'appropriation et d'auditions, qui vise à construire une culture commune sur le sujet et à créer du lien entre les citoyennes et citoyens ;
2. Une seconde phase de délibération en sous-groupes afin d'échanger et de formuler des propositions en fonction de différentes thématiques identifiées pour le sujet ;
3. Une troisième phase d'harmonisation des travaux et d'adoption du rapport final.

Pour mener à bien leurs travaux, les citoyennes et citoyens auditionneront des experts et personnalités aux opinions différentes. Communauté éducative, professionnels de la santé, collectivités locales, associations, professionnels du tourisme... l'ensemble des acteurs sera entendu par les citoyens et une attention particulière sera portée aux spécificités territoriales de métropole et des Outre-mer.

Des ressources documentaires pour comprendre les temps de l'enfant

Un socle documentaire constitué par le collectif d'animation de la Convention citoyenne, validé par le Comité de gouvernance, et relu et validé par le corps des inspecteurs généraux de l'État, est remis aux citoyens. Il contient des synthèses de travaux existants (de chercheurs, d'organismes internationaux ou encore d'organisations de la société civile). Cette compilation de ressources est accessible à tous, et fera office de base de travail pour les citoyennes et les citoyens. Ce socle documentaire est complété par les auditions menées par les citoyens.

Le socle documentaire est accessible sur le site de la Convention citoyenne du CESE.

Des travaux en séances publiques et en sous-groupes

Dans un objectif de transparence, et pour rendre accessible les travaux de la Convention citoyenne, les séances publiques et les auditions de la Convention citoyenne seront retransmises en direct sur le site internet du CESE, et des temps d'ouvertures réguliers seront organisés pour la presse. Des comptes-rendus seront publiés à l'issue de chaque session de travail.

Une attention portée aux enfants, jeunes et aux territoires



Un dispositif spécifique de participation citoyenne des enfants et adolescents

Les enfants et les adolescents sont les premiers concernés et il est essentiel de leur donner la parole, de recueillir leurs expériences et de partir de leurs besoins et usages. Un panel d'une vingtaine de jeunes est associé aux travaux de la Convention citoyenne. Ils auront pour mission de produire des constats et propositions afin d'éclairer les délibérations de la Convention citoyenne par l'expérience vécue et le ressenti des plus jeunes.



Des ateliers dans les territoires

Les spécificités territoriales sont un point central de cette Convention citoyenne, comme le souligne la note de saisine du Premier ministre. Des ateliers sont organisés à l'été dans les territoires afin d'exposer les premières réflexions et questions des citoyens à la réalité du terrain et la diversité des lieux de vie afin que la question des spécificités territoriales soit prise en compte dans la délibération.

Organisé par le Conseil économique, social et environnemental

Assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques. Il regroupe 175 membres désignés par les organisations de la société civile : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales, associations environnementales...

Le CESE est le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne. Outre l'organisation de la Convention citoyenne pour le climat en 2019, et celle sur la fin de vie en 2023, le CESE a déployé depuis de nombreux dispositifs de participation citoyenne intégrant le tirage au sort qui ont contribué à asseoir son savoir-faire sur le sujet.

Composition du Comité de gouvernance

Pour piloter ce dispositif de Convention citoyenne, le Président du CESE, Thierry Beaudet, a installé un Comité de gouvernance chargé d'assurer le suivi méthodologique du dispositif et de veiller aux principes de transparence et de neutralité.

Le Comité de gouvernance a pour mission centrale d'arbitrer les aspects méthodologiques structurants, à toutes les étapes du processus : il n'a pas vocation à s'exprimer sur les travaux en cours des citoyennes et citoyens. Il s'assure autant que possible, par ses décisions, que les débats sont sereins et apaisés et du respect des engagements pris envers les citoyens de la Convention.

Ce Comité de Gouvernance est présidé par Kenza Occansey, Vice-président du CESE en charge de la participation citoyenne, ancien secrétaire général de La Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE).

Le Comité de gouvernance est composé de membres du CESE, d'experts et acteurs de l'enfance et des territoires, de spécialistes de la participation citoyenne, de citoyens ayant participé à la Convention citoyenne sur la fin de vie.



Kenza Occansey

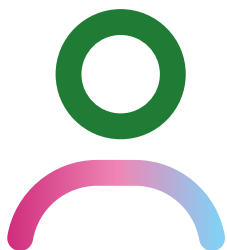
Président du Comité de gouvernance,

Vice-président du CESE et représentant du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Vice-président du Bureau en charge de la Participation citoyenne, Kenza Occansey incarne l'engagement des organisations étudiantes et de mouvements de jeunesse. Ancien secrétaire général de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), qu'il représente au CESE, il défend une vision inclusive et participative de la démocratie.

Convaincu que l'engagement des jeunes est un levier essentiel pour répondre aux défis démocratiques contemporains, il a notamment été rapporteur de l'avis *Engagement et participation démocratique des jeunes*, élaboré pour un changement systémique visant à favoriser l'engagement des jeunes dans la société ainsi que leur participation aux élections et à la vie démocratique.

Ancien directeur de cabinet du Président de l'Université Sorbonne Nouvelle, Kenza Occansey est président du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, et contribue à faire vivre une démocratie plus ouverte, plus représentative et plus audacieuse.



Membres du Comité de gouvernance

- **Christiane Barret**, ancienne préfète, présidente de la Fondation Edith Seltzer
- **Sylviane Giampino**, présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, pédopsychologue
- **Christèle Gras-Le Guen**, cheffe du service de pédiatrie générale et du pôle femme, enfant et adolescent du CHU de Nantes
- **Grégoire Tirot**, chef du service Innovation et participation citoyenne à la DITP
- **Marie-Josée Balducchi**, administratrice et membre du Bureau UNAF – Présidente du département Habitat Cadre de Vie – Présidente de l'Udaf de Loire-Atlantique
- **Sylvain Boucherand**, président de la commission Environnement du CESE
- **Jean-Karl Deschamps**, président de la commission Éducation, culture et communication du CESE
- **Marthe Fatin-Rouge Stefanini**, directrice de recherche, spécialiste des questions de justice constitutionnelle et de démocratie directe et participative
- **Julian Lamare**, citoyen membre de la Convention citoyenne sur la fin de vie
- **William Marois**, ancien recteur des académies de Nancy-Metz, Rennes, Montpellier, Bordeaux, Créteil et Nantes
- **Marie-Hélène Meyling**, cadre supérieure dans le secteur de l'énergie, représentante des salariés au sein de la CFDT
- **Marianne Trividic**, citoyenne membre de la Convention citoyenne sur la Fin de vie
- **Martine Vignau**, vice-présidente du CESE, secrétaire nationale à l'UNSA en charge de la politique familiale, de l'action sociale, de l'inclusion

Voir les biographies au lien suivant :

<https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/organisation/comite-de-gouvernance>

Les autres acteurs de la Convention



Le collège des garantes veille au respect des principes essentiels de la Convention citoyenne : sincérité, égalité, transparence, impartialité et respect de la parole citoyenne. Les garantes s'assurent aussi que les conditions sont réunies pour garantir l'indépendance de la Convention citoyenne. Il est composé de **Barbara Fouquet-Chauprade**, sociologue, maître d'enseignement et de recherche dans le Groupe Genevois d'Analyse des Politiques Éducatives (GGAPE) à l'Université de Genève, **Elsa Pilichowski**, directrice de la gouvernance publique à l'OCDE et **Sandrine Rui**, maîtresse de conférences à l'université de Bordeaux, co-présidente du comité scientifique du GIS Démocratie et participation.



Les animateurs et facilitateurs : des professionnels de l'ingénierie de la concertation et de l'animation de dialogues citoyens seront chargés de l'animation des travaux, tout au long de la Convention citoyenne.



Les chercheurs et observateurs : le Comité de gouvernance a proposé à des chercheuses et chercheurs de toutes disciplines de suivre la Convention citoyenne. Dans le cadre d'un projet de recherche, ils observeront le processus afin de produire les évaluateurs des analyses et d'en tirer des enseignements.



Les experts et personnes auditionnées : pour mener à bien leurs travaux, les citoyennes et citoyens de la Convention citoyenne auditionneront des experts et personnalités aux opinions différentes lors des deux premières phases. Communauté éducative, professionnels de la santé, collectivités locales, associations, professionnels du tourisme... l'ensemble des acteurs sera entendu par les citoyens et une attention particulière sera portée aux spécificités territoriales de métropole et des Outre-mer.



Les vérificateurs de faits (fact-checkers) : présents lors de l'ensemble des neuf sessions de travail de la Convention les fact-checkers constituent une équipe ressource, à la disposition des citoyennes et citoyens, pour le bon déroulement des travaux.

Une troisième Convention citoyenne au service du débat public

Dispositif démocratique exceptionnel, la Convention citoyenne a démontré à deux reprises, sur le climat comme sur la fin de vie, son efficacité, sa capacité à produire des recommandations éclairées et à redonner du pouvoir d’agir aux citoyens sur les sujets qui les concernent et sur des débats de sociétés difficiles à trancher.

Suite aux 7 sessions de travail de la Convention citoyenne sur le climat lancée en 2019, les 150 citoyens tirés au sort ont présenté au Gouvernement 149 propositions pour permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre d’au moins 40 % d’ici 2030, dans un esprit de justice sociale. Les 149 propositions s’articulent autour de 5 grands thèmes : se déplacer, se loger, se nourrir, consommer, produire et travailler. Certaines propositions ont été intégrées dans la loi Climat et Résilience, notamment l’interdiction de la publicité pour les énergies fossiles et l’obligation de rénovation énergétique des logements classés passoires thermiques.

Suite aux 9 sessions de travail de la Convention citoyenne sur la fin de vie lancée en 2022, les 184 citoyens ont répondu à la question posée par le Gouvernement : *« Le cadre d’accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou des changements doivent-ils être introduits ? »* en proposant une amélioration du cadre existant et une légalisation de l’aide active à mourir. Les citoyens ont appelé à renforcer les soins palliatifs et l’accompagnement global de la fin de vie, et une majorité s’est dite favorable à une ouverture encadrée de l’aide active à mourir sous deux formes : le suicide assisté et l’euthanasie. Ces propositions ont eu un impact direct sur l’élaboration de deux propositions de loi adoptées à l’Assemblée nationale le 27 mai 2025, qui ont repris les recommandations de la Convention citoyenne sur le développement des soins palliatifs, et introduit une ouverture encadrée à l’aide à mourir.

Annexe : lettre de saisine du Premier ministre

Le Premier Ministre

Paris, le

Monsieur le Président,

Le quotidien de nos enfants est aujourd'hui partagé entre temps familial, temps scolaire et temps périscolaire, sans que ces différents moments, pourtant au cœur des préoccupations de nos concitoyens, ne soient toujours pensés de façon articulée et globale en fonction d'abord de l'intérêt des enfants, de leurs familles mais aussi des professionnels concernés.

Les avancées scientifiques en neurosciences et en pédiatrie, notamment en chronobiologie révèlent une inadéquation entre les rythmes biologiques des enfants et l'organisation actuelle du système éducatif. Ce constat est renforcé par les témoignages fréquents d'élèves et de familles signalant un mal-être croissant lié à la surcharge des journées scolaires. Ce rythme intensif limite leur accès aux activités sportives, artistiques ou culturelles, essentielles à leur épanouissement

Face à cette problématique, je souhaite confier au Conseil Économique Social et Environnemental la mission d'organiser une convention citoyenne réunissant des citoyens tirés au sort. Ces participants seront invités à répondre à une question clé : *[Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?]*

Cette réflexion ne se limite pas aux rythmes scolaires : elle englobe également les temps périscolaires et extrascolaires, ainsi que l'impact croissant des outils numériques et technologiques sur la vie quotidienne des jeunes. L'objectif est d'adopter une approche globale qui prenne en compte les enjeux éducatifs, sanitaires, sociaux et territoriaux. Les innovations en matière de pratiques pédagogiques notamment avec le déploiement du Conseil national de la refondation qui globalise l'approche des temps scolaire et périscolaire avec une plus grande autonomie donnée aux établissements pourront être observées. Les organisations du temps purement scolaire pourront être également interrogées (jour, semaine, année et scolarité complète).

Les enjeux portés par cette convention citoyenne nécessitent d'étudier les questions liées à l'égalité des chances, à la santé et à l'inclusion : il est indispensable de s'adapter aux rythmes des enfants, à leurs contraintes en matière de soin, d'accompagnement quand ils sont en situation de handicap ; ou de non accompagnement quand ils ne bénéficient pas d'un environnement social et familial favorable. Plusieurs dispositifs pour corriger les inégalités ont été mis en place ces dernières années (devoirs faits, 8h-18h en collège, cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, internats, stages de réussite, vacances apprenantes), pour faire le lien entre les différents temps et établir une continuité entre l'école, la famille et le milieu associatif sportif et culturel. Ils méritent d'être évalués et sans doute complétés.

Monsieur Thierry BEAUDET
Président du Conseil Economique Social et Environnemental
Conseil Economique Social et Environnemental
9 place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16

Afin de porter cette réflexion globale, et conformément à sa vocation depuis la loi organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021, le Conseil Économique Social et Environnemental est l'institution la plus à même de garantir une approche pluraliste et apaisée de ce débat, au croisement des politiques éducatives, sanitaires, sociales et territoriales.

Le Conseil Économique Social et Environnemental devra veiller à inclure tous les acteurs concernés : enseignants, chefs d'établissement, parents, élus locaux, associations sportives et culturelles, experts médico-sociaux et économiques. Une attention particulière sera portée à la parole des enfants et des adolescents eux-mêmes, afin que leurs expériences et attentes soient pleinement intégrées dans les propositions.

Pour garantir une représentativité territoriale, des ateliers locaux seront organisés en France et permettront aux concertations d'examiner les spécificités liées aux lieux de vie (zones urbaines, rurales, quartiers prioritaires ou outre-mer).

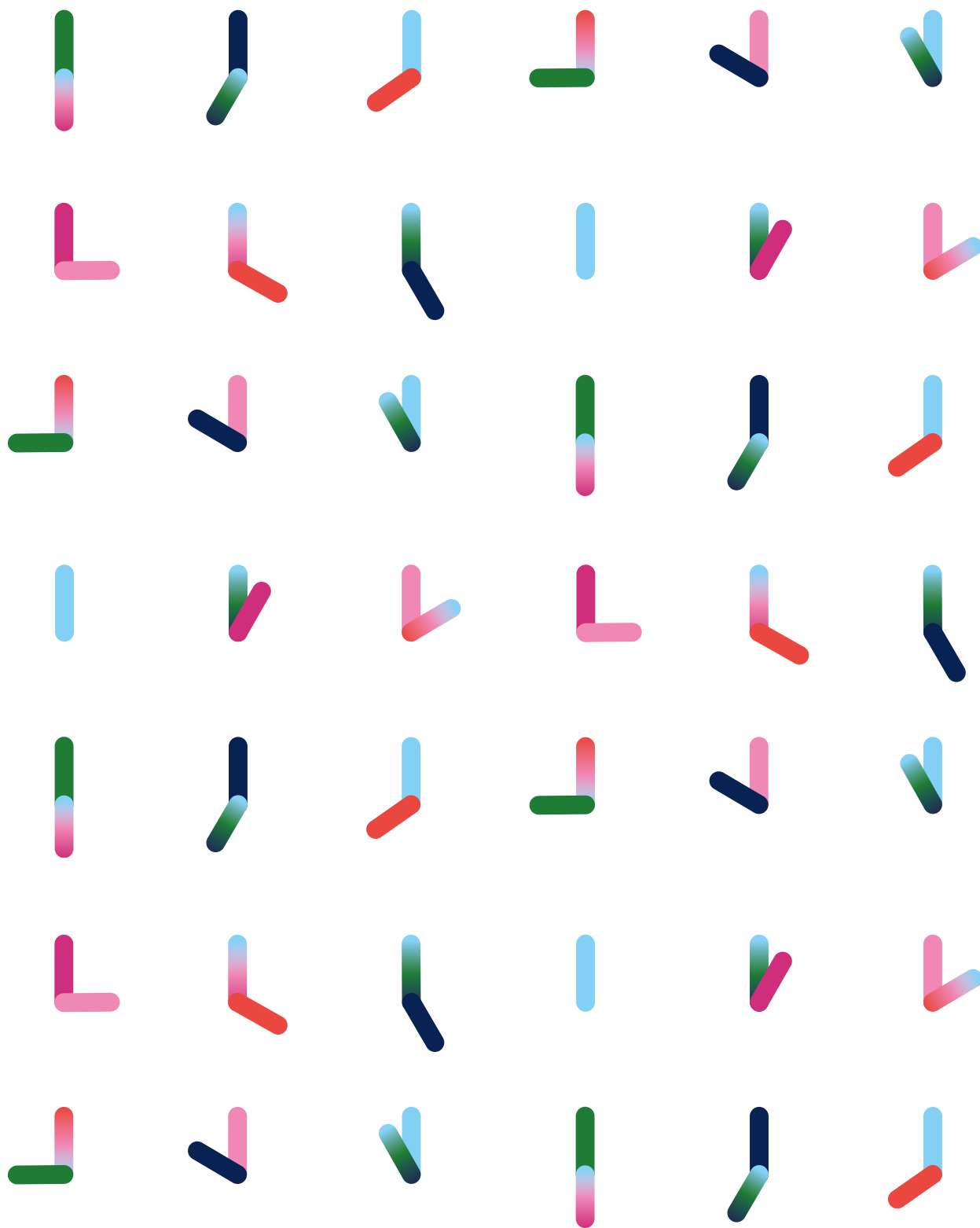
Le Conseil Économique Social et Environnemental veillera par ailleurs à ce qu'un dispositif de communication spécifique, permettant d'informer les citoyens de l'évolution des réflexions, soit mis en place.

Les conclusions de la convention citoyenne, chiffrées et réalistes recueillies par le Conseil Économique Social et Environnemental, d'ici novembre 2025, serviront à éclairer le Gouvernement dans l'élaboration de réponses, qui nécessiteront ensuite un dialogue avec les différents acteurs avant toute mise en œuvre, dès 2026 pour les premières d'entre elles. Les suggestions en matière de santé, de solidarité ou de pratique sportive seront aussi étudiées dans cette perspective temporelle. Dans un souci de redevabilité, les ministres en charge du suivi de ces enjeux – Elisabeth Borne, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que Catherine Vautrin, ministre d'Etat, ministre de la santé, des solidarités et des familles, Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, François Rebsamen, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et Marie Barsacq, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative – reviendront vers les citoyennes et citoyens, ainsi que les membres du Conseil Économique Social et Environnemental, pour leur faire part des suites données à leurs propositions.

Dans un contexte où le débat politique est polarisé sur d'autres enjeux et où la scène internationale connaît de fortes turbulences, je rappelle que nous ne devons pas perdre de vue ceux qui représentent l'avenir du pays : nos enfants. Cette mission vise à redonner du sens à l'action publique en plaçant leur bien-être au cœur des préoccupations nationales.

A handwritten signature in blue ink, reading 'F. Bayrou'.

François BAYROU



Retrouvez le CESE
sur les réseaux sociaux



Convention
Citoyenne Cese
sur les temps de l'enfant

